

05155 Dupl. 1038

Droits des Roumains sur leur territoire national unitaire ❖

Discours prononcé au nom de l'Académie Roumaine, le soir du 31 mai 1919

par

N. IORGA

BCU Cluj / Central University Library Cluj



BUCAREST

Imprimerie „Cultura Neamului Românesc“

1919

Droits des Roumains sur leur territoire national unitaire

Discours prononcé au nom de l'Académie Roumaine, le soir du 31 mai 1919

par

N. IORGA



BUCAREST

Imprimerie „Cultura Neamului Românesc“

1919

I.

Au moment où il est question de donner à la Roumanie, complétée par les plus grands sacrifices qu'elle pouvait faire dans la lutte commune auprès de ses alliés, des frontières qui ne correspondent pas, non seulement aux nécessités économiques les plus naturelles d'un État moderne et aux exigences les plus élémentaires de la défense nationale, mais pas même à l'habitat ethnographique de notre nation et à ses droits historiques les plus évidents — qui, autant qu'ils contiennent l'affirmation d'une nécessité de fait au-dessus du changement des temps, doivent être pris en considération même par le défenseur le plus exclusif des théories les

plus modernes appuyées sur les seules réalités actuelles —, au moment où on paraît vouloir laisser sa frontière orientale à la discrétion et la bonne volonté d'une Russie reconstituée, l'Académie Roumaine, quelle que soit le sort de la protestation qu'élève tout un peuple, croit de son devoir d'apporter devant l'opinion publique du pays, ainsi que devant le jugement des cercles occidentaux que les problèmes de la grande paix au bout de la grande guerre concernent et intéressent, ces constatations, dont la responsabilité peut être prise scientifiquement à l'encontre des objections d'une propagande intéressée.

L'unité élémentaire du territoire borné par le Danube, le Dniester et la Theiss s'impose à première vue. Les deux grandes rivières de l'Est et de l'Ouest, coulant dans le même sens, ainsi que celles qui se trouvent entre elles deux, forment une des configurations géographiques les plus parfaites que l'on rencontre sur la carte du monde et

imposent par conséquent l'unité politique indispensable. Toutes les régions, reliées de la sorte par cette double étreinte qui les attire vers la ligne du Danube et, dans la Dobrogea, les appuie sur le littoral de la Mer, constituent comme une seule sphère de provinces qui trouve tout ce qu'il lui faut à son intérieur et n'a plus besoin, quel que soit le hasard de l'expansion, au delà même de ses bornes, d'une race vigoureuse, de rien à l'extérieur de ses limites, donnant, sous ce rapport, saturation économique idéale.

On parle aujourd'hui d'une Dacie refaite, de la fondation de Trajan qui ressuscite. Toute une école, chez nous a répandu cette opinion, si profondément enracinée dans les âmes qu'à peine on pourrait essayer de l'en arracher. D'après ce crédo enthousiaste, Trajan apparaît, non seulement comme le fondateur de la nation d'origine latine, mais aussi comme celui qui entre la Theiss, le Danube et le Dniester, ayant

les Carpathes comme ossature intérieure, a donné des frontières à un territoire de constitution parfaite.

De fait, cependant, la Grande Roumanie serait sensiblement diminuée si on la réduisait aux frontières, relativement assez étroites, de la Dacie Trajane, et les proportions plus restreintes de cette Dacie, *qui s'appuie cependant sur le Banat hongrois d'hier, plus même que sur notre Olténie et sur la moitié occidentale de la Transylvanie*, s'expliquent très facilement quand on pense que dans ce cas il n'était pas question d'un organisme politique indépendant, formé spontanément, pour poursuivre des buts déterminés, mais d'un simple prolongement officiel, à la suite d'une expansion ethnique, muette et lente, de l'élément roumain du Sud du Danube, *où restaient les fondements*. Une pareille Dacie n'avait rien à faire avec le Pont Euxin, qui était, en ce qui concerne le littoral aussi bien que les eaux, possession des

Grecs, et tout aussi peu avec toute la région de steppes jusqu'aux Carpathes de la Moldavie, et avec toutes les vallées valaques, territoires qui appartenaient aux Scythes. Le territoire dace — pas même celui, plus ancien, le long du Danube, des Gètes de la même race — entre seul en considération. Il était question, non pas d'un pays dans le vrai sens du mot, mais d'un territoire d'exploitation et d'une forteresse aux frontières. d'une *marche*.

Il en sera tout autrement plus tard, quand des forces venues du Nord et ayant leur base dans les Carpathes chercheront des frontières pour de nouvelles fondations d'État. *Une base a une autre constitution et une autre cristallisation, une autre délimitation géographique naturelle q'un poste avancé.* La Dobrogea peut subsister quelque temps bien qu'incomplète, ainsi que l'était la Dobrogea roumaine de 1878 à 1913; la rive droite du Danube, habitée en grande partie par des Roumains, peut

rester en dehors de notre vie politique; les nombreux villages de la vallée du Timoc peuvent être regardés seulement comme un domaine d'influence culturelle qu'aucun homme sensé ne penserait à ravir à un ami et à un allié dont nous continuons à admirer la lutte héroïque et à respecter les souffrances indicibles. ***Mais les provinces de la rive gauche du Danube demandent impérieusement un État entre les lignes tracées par la nature elle-même, pour que dans ses bornes une vie politique puisse être défendue autrement que par les vallum, impossibles et inutiles aujourd'hui, qui ont été tracés par les Romains.***

Quand il n'y avait pas de Hongrois dans ces régions, l'organisation patriarcale des anciens Roumains, sous les knèzes-juges et les voévodes-ducs, occupait tout ce territoire, que le peuple concevait, avec sa notion innée de l'unité politique, ***more romano***, com-

me un seul pays roumain (*Țara-Românească, Terra Romanesca.*) Elle s'étendait sur tout le pays habité du Nord du Danube, et l'examen d'un acte royal hongrois de 1075 montre que sur le cours de la Theiss il y avait alors des pêcheurs, des agriculteurs, des pâtres roumains, même après que la puissance du souverain apostolique ayant mission de croisade, eût passé la rivière et eût imposé son autorité au-delà. Et ce riverain de la Theiss ne se sentait pas moins roumain que l'habitant des rives du Dniester et que ceux qui se trouvaient sur les deux rives du Danube. C'étaient les insoumis aux royautés barbares, ceux qui étaient restés en relations avec le „Domn“ (dominus), avec l'„Impărat“ (imperator), avec le „Chesar“ (Caesar), qui régnait maintenant dans la Rome nouvelle de Constantinople, ceux qui continuaient à faire partie de *l'ordo romanus*, de l'ordre romain, malgré l'affaiblissement incessant de celui-ci.

Les Hongrois, arrivant dans ces parages, voulurent eux-mêmes une Dacie complète, qui était une nécessité pour l'étranger aussi bien que pour l'ancien habitant, soumis les uns et les autres aux fatalités géographiques, inéluctables au commencement, lorsque le régime féodal ne donnait pas encore ses moyens, plus acceptables, d'établir des relations avec les nations voisines, leur imposant ainsi l'hégémonie des rois magyars en tant que délégués perpétuels du Siège romain. Ces rois, qui ne représentaient donc pas une nation, cherchèrent à accomplir une conquête formelle ; puis, lorsque les relations féodales furent établies, elles furent jugées suffisantes pour une espèce de présidence politique capable de flatter la vanité de ses princes. Mais, au XV-e siècle, le roi Matthias, qui regardait nos Voévodes comme de simples „capitaines“, même lorsqu'ils avaient la taille d'Étienne-le-Grand, poursuit

une domination réelle dans le sens moderne. Car une Transylvanie sans les pays roumains indépendants ne pouvait pas être comprise par des souverains auxquels les savants étrangers qui vivaient à leur Cour, les humanistes italiens, faisaient sans cesse des leçons d'organisation royale de leur pays comme dans cet Occident aux États unifiés, complètement à la disposition des rois.

L'ancienne Hongrie, disparue dans le combat de Mohács, a maintenu l'illusion tenace que cette Dacie, dominée par des étrangers, est néanmoins possible. Et, aussitôt que la nouvelle Hongrie réfugiée en Transylvanie et dans ces „parties extérieures“ (Banat, Crişana, Marmoros), reprit sa mission traditionnelle, elle renoua le fil, avec son prince Sigismond Báthory. Il semblait à ce dernier ne pas pouvoir être „roi“ sans avoir toutes ces „parties extérieures“, avec leurs forteresses : Oradea-Mare,

Sătmar, Muncaciu, ainsi que les provinces danubiennes.

Lorsque Michel-le-Brave, prince de Valachie, démontra par ses victoires où se trouvait le centre de gravité de cette entreprise de restauration, son projet aussi fut celui d'une Dacie entière entre ces frontières qu'on désire aujourd'hui. Et l'idée dura même lorsque Michel, assassiné par un rival étranger, fit place à d'autres princes, qui rêvaient aussi de la Transylvanie, princes qui sont plus nombreux qu'on ne le pense parmi ses successeurs, même parmi les Moldaves. Ils sont tous convaincus, s'appuyant sur la Moldavie, entière à cette époque, ou sur la Valachie, et conservant le souvenir des grands moments du passé, qu'une nouvelle concentration roumaine intégrale est possible. C'était, dans leur conception, une condition indispensable pour l'existence moderne de la race.

II.

Ces conceptions politiques furent changées ou, plutôt, elles devinrent irréalisables pour quelque temps par la suite de deux faits : d'abord l'infiltration turque et ensuite, et surtout, les colonisations.

Lorsque les Turcs dominèrent la rive gauche du Danube, s'étant établis dans les forteresses, à Severin, Turnu-Măgurele, Giurgiu, Brăila, Chilia, Cetatea-Albă (Akkerman) et Bender (Tighinea) et, en 1713, à Hotin aussi, exigeant que les forteresses restées au pouvoir des princes roumains fussent détruites, on arriva à une vie de vassalité qui s'imposa, dénuée, de plus en plus, d'idéalité. En même temps les colonisations commencent.

Arrêtons-nous plus longuement sur leur caractère et leur signification, parce que, sans qu'elles eussent créé un droit qui puisse être mis en balance avec

celui des anciens habitants, elles ont créé des situations de fait qui prétendent parler aujourd'hui, si énergiquement, contre nos intérêts.

On peut considérer comme première colonisation l'oeuvre de bariolage — car il ne faut pas employer un autre terme pour une entreprise incapable de dominer les villages et même les villes fermées — qui fut accomplie violemment, par l'ainsi-dite conquête magyare, dans les régions habitées par les Roumains. Et elle ne signifie pas autre chose que la fondation d'un certain nombre de forteresses royales à Dej, à Turda, puis l'exploitation des mines d'or, d'argent, de sel et enfin la création d'un évêché, celui de Gyula-Fehérvár ou d'Alba Iulia, qui appartenait, bien entendu, au Pape beaucoup plus qu'au roi. En ce qui concerne les vrais habitants nouveaux du pays, il fallut les chercher ailleurs, et cela non seulement pour la Transylvanie proprement dite, mais aussi pour le Marmoros, à Hust,

pour la Crişana, à Sătmar, qui est, en hongrois, un Szathmár-Némethy, c'est-à-dire un „Szathmár des Allemands“ (près de la forteresse royale d'Oradea, du mot hongrois vár (d'où Wardein, Várad). Il s'agit des Saxons, venus du Rhin: des Alsaciens ou des Allemands dont le nom spécial de Saxons est emprunté aux travailleurs habituels des mines. Et ce n'étaient pas des soldats, ni des bourgeois, mais bien, au commencement, des paysans comme les autres. Plus tard seulement les grandes voies de commerce passant par la Transylvanie les incitèrent à former des cités industrielles et marchandes.

La Transylvanie appartenait si peu au roi hongrois et surtout à la race magyare habitant dans ces châteaux et dans les villages colonisés par l'évêque, à un époque où dans la Pannonie elle-même, base du royaume hongrois, persistaient encore les restes des anciens Slaves, devant empêcher, naturellement,

une expansion ethnique, qu'il fut besoin d'une troisième colonisation, celle des Chevaliers Teutons, qui, vers 1200, cherchèrent à fonder ici une Prusse préalable, avant la Prusse baltique, organisée quelque temps après. Mais ce seul fait suppose la présence, comme sujets des chevaliers, de nombreux indigènes, outre ces ennemis qui étaient les schismatiques païens (d'un côté les Roumains, de l'autre les Pétschénègues). Tels les aborigènes prussiens près de la Mer Baltique. Et l'unité roumaine de cette base indigène était reconnue par le roi lui-même alors qu'il permettait l'extension au delà des montagnes, vers le Danube, et sans leur fixer de limites, desdits chevaliers.

Ne disposant pas du nombre nécessaire et eu égard à la résistance qu'on pouvait bien attendre de la part desdits indigènes et de leurs maîtres païens, ces Teutons eurent recours à une quatrième colonisation au milieu des Roumains, des-

tinée, du reste, à prospérer tout aussi peu que les autres. Ils colonisent à la frontière de la Moldavie actuelle les Szekler (roum. Secui), dont le nom signifie seulement „habitants des Sièges (de justice)“, de même que les Stühle (Sièges) des Saxons ne sont qu'un autre emprunt à l'organisation sur une base judiciaire des Roumains. Ces Szekler donc s'étaient établis sur une terre qui avait déjà de par les Roumains et pour les Roumains cette organisation, qui leur est propre, des juges, des juzi, semblables à ceux de la Sardaigne italienne. Ces Szekler empruntèrent aux Roumains leur manière de bâtir leurs maisons, de travailler la terre, de se vêtir, ainsi que les coutumes, les superstitions, les contes populaires, et je croirais qu'il en est de même des chants et des danses. Si ces colons ne se sont pas confondus complètement avec notre nation, ce fut uniquement à cause du privilège dont ils jouissaient et qui aurait disparu en

même temps qu'ils se seraient mêlés à la population indigène soumise et par ce fait même dépouillée de tout droit.

C'est pour ce même motif que plus tard, quand les autres Hongrois de Transylvanie devinrent des calvinistes, les Szekler restèrent, bien que la possibilité de relations hiérarchiques réelles et faciles leur manquât, des catholiques. Les relations qui existent entre Szekler et Teutons est prouvée aussi par le nombre des localités portant des noms de saints, de même que dans la Prusse orientale ou dans d'autres régions de colonisation catholique.

Pour défendre les frontières du Marmoros contre une revanche tatare venue de l'Est, un roi de Hongrie, de provenance angevine, napolitaine et française, introduisit dans ces régions du Nord, vers 1360, une masse ruthène de colons conduits par deux princes lithuaniens de langue russe, Alexandre et Théodore Coriatovitsch. En même

temps le Sud de la Transylvanie était si faiblement habité, que le même roi dut créer une autre marche qui, dans ce cas aussi, fut appelée, d'après l'exemple français, "duché" de Făgăraș, invitant le prince de Valachie à renforcer la population de ce territoire.

Louis lui-même et son père Charles-Robert, qui résidait souvent à Timișoara (Temesvár) et était lui aussi séduit par la pensée de conquérir le pays roumain d'en deçà les montagnes, la Transalpina, organisée maintenant d'une manière séparée, sont les vrais créateurs du Banat, sur le sort duquel on discute aujourd'hui. Fondé d'abord vers 1230 dans des districts roumains, ayant pour chef-lieu la forteresse roumaine de Severin, dont le nom pourrait être mis en relation avec le souvenir d'un saint local pannonien, Saint-Sévérin, avec une orientation première contre les Bulgares impérialistes du Tzar Jean Asan, à cet autre moment de l'histoire la nouvelle forme du Banat était

créée contre les Serbes impérialistes d'un autre Tzar slave, Etienne Douchane. Avant ces créations militaires, bien entendu, les Roumains avaient conservé toute l'étendue de leur ancien territoire unitaire.

Une autre colonisation, avec des Magyars à l'Ouest, des Serbes au Sud, est due à deux facteurs qui cherchaient réciproquement à fortifier la frontière par des colonies militaires : les Turcs de Szegedin, Szolnok et Timișoara, d'un côté, et, de l'autre, les rois de Hongrie, puis les princes magyars de Transylvanie, les derniers étant en garde contre ces Turcs, de même que contre les Impériaux autrichiens, dont l'empereur avait des droits sur la Couronne de Saint Étienne. Vers le Pacha, vers le beg turcs accouraient les paysans serfs des régions voisines, cherchant leur liberté ; vers le roi de Hongrie et vers le prince de Transylvanie, au même titre royal, se dirigeaient ceux qui voulaient être défenseurs de la frontière contre les païens

et aussi ceux qui, pour différentes raisons, quittaient le pays du Sultan.

C'est par de pareils éléments jouissant de privilèges et vivant séparément pour ce seul motif, que furent formés, par centaines de mille, les colonies d'étrangers qui jusqu'aujourd'hui, bariolant le caractère du pays, se sont maintenus séparés, parce qu'ils auraient perdu le privilège en se confondant dans la masse roumaine dont ils comprennent la langue et dont ils ont accepté pour la plus grande partie les coutumes.

La Maison d'Autriche, qui arriva dans ces régions à partir de 1684, refoulant les Turcs et prétendant refaire l'ancienne Hongrie dans sa qualité de conquérante, suivit cet exemple. Elle pratiquait aussi les colonisations de soldats dans les Confins Militaires, qui s'étendaient le long de la Save et du Danube inférieur. Et elle ajouta au nombre de ses colons ceux qui furent établis par le système des colonisations fiscales

dans cette grande ferme-modèle autrichienne pour des individus humains „élevés“, gezüchtet — employons le mot allemand lui-même — dans le but d'accroître le rendement des impôts. Ce fut donc pour la défense de la frontière et pour l'accroissement des sources du Trésor que fut ordonnée la grande colonisation du Banat, même avec des Alsaciens, mais surtout avec des Souabes, en première ligne cependant avec des Serbes, attirés, avec leurs évêques et leur „patriarche“ comme chefs, du fond du leur pays balcanique pendant que la guerre durait encore. Des privilèges extraordinaires les maintenaient dans un bloc opposé aux Roumains et avec la tendance offensive de dominer même, sous le rapport religieux, hiérarchique, la Transylvanie.

Du reste, les Autrichiens ont voulu faire la même chose dans les cinq districts de l'Olténie, arrachés pour environ vingt ans à la principauté valaque. Lorsque, sans coup férir, ils se

saisirent, en 1775, de la Bucovine, que le peuple continuait à considérer, jusqu'à la veille des événements actuels, comme un simple cordon, à cause du cordon sanitaire contre la peste inventé par les Autrichiens pour cacher derrière ce simulacre leur brigandage, ils colonisèrent immédiatement cette nouvelle province au nom nouveau, bien qu'illogique, en y amenant des Ruthènes pour les villages et des Juifs pour les villes. Une population ruthène s'y était faufilee jusqu'ici seulement dans des proportions très faibles, par une autre tentative de colonisation, de la part du roi de Pologne, Jean Sobieski.

Et, revenant à l'idée de la Dacie nécessaire pour quiconque se trouvait entre ses limites, nous relèverons que le héros polonais de la chrétienté croyait pouvoir arracher à ce moment aux Turcs toute la Moldavie et peut-être la Valachie jusqu'au Danube. Ceci aurait donné une Dacie des Polonais qu'on aurait pu mettre à côté de la Dacie

magyaro-transylvaine dont rêvait Sigismond Báthory en 1595. Il y aura même, vers 1790, la Dacie russe de Patiomkine, le général de Catherine II, qui, établi à Jassy depuis des mois, poursuivait le rêve ambitieux d'un royaume pour sa propre personne. Mais dans ces mêmes limites et à ce même tournant de l'histoire, en Transylvanie même, toute une école d'écrivains roumains, nourris de souvenirs romains, demandaient la Dacie roumaine, qu'ils ne croyaient peut-être pas si proche, créant l'idéal national roumain.

Ce système de colonisation fiscale a été employé aussi par la Russie, lorsqu'elle arracha la Bessarabie à l'Empire de Turquie, bien que le Sultan n'eût pas le droit de céder ce territoire qui n'est que la Moldavie orientale cachée sous ce nom bessarabien, applicable seulement aux districts du Sud, qui bornent le delta du Danube. Aussitôt après ce nouveau rapt aux dépens de l'unité roumaine, des habitants de toutes na-

tions furent fixés surtout dans la Bessarabie méridionale, le Boudschac des races turques, qu'avaient déjà abandonné les Tatars, colonisés par les Turcs dès le XVI^e siècle encore. A Hotin même, avaient été attirés, par les privilèges habituels de liberté sociale, des paysans ruthènes, originaires des provinces de servage de la Pologne en décadence.

Enfin des colonisations ont changé aussi l'ancien caractère de cette terre entre le Danube et la Mer qui n'est que le complément naturel du territoire roumain sur la rive gauche du fleuve, lequel, ajoutons-le, suivait jadis un autre cours que celui d'aujourd'hui et comprenait toutes ces régions dans les frontières déterminées par un cours rectiligne. Le prétendu camp d'Asparouch, — chef bulgare du VII^e siècle, au moment de l'invasion dirigée vers le prestige et les richesses de Constantinople par ce chemin de la Dobrogea —, est certainement romain. Les

Daces, puis ces Romains s'étaient établis sur un territoire incapable d'une vie séparée, malgré son nom de Petite Scythie ; des Turcs et des Tatars furent transportés par les Sultans du XIV-e et du XV-e siècle pour servir aux armées de passage par ce couloir. Quant aux Bulgares, s'ils venaient d'un courant d'expansion naturelle, partant de certains foyers de la Bulgarie même, on les trouverait en plus grand nombre au Sud, dans le district de Constanța, qu'au Nord, dans le district de Tulcea. Or c'est tout le contraire qu'on constate, et cela prouve que l'émigration, de date récente, vient de la Bessarabie, où les Bulgares n'étaient pas plus anciens que dans la Dobrogea. Ils furent introduits dans la nouvelle province russe du Sud par les armées russes en retraite (1829), de même que les Autrichiens avaient fait venir dans le Banat, un siècle auparavant, ceux des Serbes qui s'étaient compromis en soutenant leur cause.

Mais les colonisations, qu'il ne faut pas confondre avec les expansions ethniques, qui, celles-là, sont vraiment des preuves de vitalité et d'initiative, donnent, selon les idées d'aujourd'hui, le droit des autonomies lorsqu'elles sont anciennes et représentent une importante population compacte; elles ne peuvent pas servir cependant pour appuyer des prétentions de la part de ceux qui ont été transportés ainsi par la seule voie administrative. Leur privilège même les détache de la terre qu'ils occupent; ce privilège tient la place de cette terre. Comme les colons ne possèdent cette terre que sous le rapport de son utilisation conditionnelle, ils peuvent d'autant moins créer par leur simple présence des droits à l'État que leurs congénères auraient créés ailleurs, lui donnant une autre direction. Autrement la France et l'Italie devraient présenter des revendications territoriales.

aussi dans le Banat et dans la Bessarabie du Sud à cause des colons français et italiens qui y ont été établis par l'administration russe.

Et, si on admet la valeur de ces colonisations, il aurait fallu concéder aux Allemands la reconnaissance de l'état de choses créé par le rapt de 1871 en Alsace-Lorraine et même admettre ce que les Allemands auraient été capables de faire par des colonisations en masse sur les territoires français mêmes qu'ils ont détenu plus de deux ans et qu'ils furent contraints d'évacuer seulement par la grande victoire finale. Et, dans ce cas, il n'y aurait pas de peuple sûr de son droit après qu'un conquérant eût employé les moyens dont il a été question plus haut.

L'Académie Roumaine soumet à la connaissance du monde entier ces constatations, qui ne pourraient pas être infirmées.

MOTION lue par M. Pierre Poni, président de l'Académie Roumaine, au nom des membres de la Société :

„L'Académie Roumaine réunit la voix de la science concernant les droits du peuple roumain à la protestation de toute une nation contre l'idée de la resserrer entre des frontières injustes, non naturelles et impossibles. Elle affirme, avec l'autorité que lui donne l'étude objective et désintéressée, la nécessité de reconnaître à l'État roumain national les frontières que la nature même lui a données et que des colonisations fortuites et des infiltrations sporadiques ne pourraient jamais mutiler.“

L'Académie Roumaine a adressé à quarante et une Académies étrangères de l'Europe et de l'Amérique, avec lesquelles elle entretient des relations d'échange de publications, la protestation suivante :

„Au moment où la coalition morale contre la force et l'injustice cherche à donner au monde un régime de liberté stable, basé sur l'inébranlable droit des nations, le peuple roumain, dont notre Académie cultive pieusement les souvenirs et la langue, attend la réalisation intégrale des aspirations qu'il a nourries pendant de longs siècles de douleurs et de sacrifices et dont il peut se croire digne après le suprême effort qu'il vient d'accomplir.

Nous venons d'apprendre cependant que des considérations tout à fait étran-

gères aux nouvelles conceptions d'un idéalisme supérieur qui ont été invoquées pour amener le changement des frontières arbitraires, cherchent à empiéter sur ce qui est dû à une nation de quatorze millions, seule héritière de la romanité d'Orient, créatrice d'une civilisation originale dans laquelle se confondent des éléments empruntés à l'Occident aussi bien qu'à l'Orient et pendant longtemps protectrice de l'Europe civilisée contre les assauts des Turcs Ottomans.

Dans le Banat, territoire d'une parfaite unité géographique et formant un organisme économique solidaire, dans cette province historique fondée par les Roumains et défendue par les forces roumaines, on cherche à nous arracher, au profit d'éléments de colonisation récente, des territoires contenant des groupes roumains florissants et des colons souabes qui ont déclaré plus d'une fois préférer au régime hongrois

et au régime serbe celui de la Grande Roumanie.

Au Nord de la rivière du Mureş (Maros), la frontière assurée par le traité formel de 1916 serait rejetée arbitrairement vers l'Est pour conserver à la race magyare un territoire qu'il lui serait matériellement impossible de maintenir.

Dans la Bucovine, qui n'est que l'ancienne Moldavie septentrionale, ravie sans coup férir à la Principauté moldave par la rapacité autrichienne en 1775, on nous refuse la seule frontière qui pourrait être défendue.

La Bessarabie, ayant 80% de population roumaine et qui a solennellement proclamé son union avec la Roumanie en 1918, n'est pas encore attribuée formellement au royaume à la veille des négociations avec le gouvernement sibérien, qui prétend rétablir l'ancienne Russie unitaire.

Notre Académie croit de son devoir de réunir aux efforts du Gouvernement

roumain sa protestation au nom du droit éternel et de la vérité inéluctable, et elle est convaincue que son appel à la conscience universelle trouvera un écho sympathique et un appui moral actif auprès des corporations consacrées au même culte de l'idéal par la science.

L'Académie Roumaine, qui depuis sa fondation représente l'union de l'esprit et de l'âme de toute la nation roumaine, partagée jusqu'ici entre plusieurs dominations étrangères, réclame maintenant devant tout le monde civilisé l'union intégrale de cette nation.
